

Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

DÉLIBÉRATION 2024.03

Le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 13

AMFREVILLE LA MIVOIE : M. LANGLOIS Hugo (Titulaire)
BELBEUF : M. LECOUTEUX Jean-Guy (Titulaire) ; Mme MAILLARD Christelle (Suppléante)
BOOS : M. GRISEL Bruno (Titulaire) ; M. BOURRELIÉ Thierry (Suppléant)
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE : M. GUILBERT Bruno (Titulaire) ; M. LARIDON Thierry (Suppléant)
LE MESNIL-ESNARD : M. JEAN Xavier (Suppléant)
MESNIL RAOUL : M. GOSSE Emmanuel (Titulaire)
MONTMAIN : M. MIRIANON Cyril (Titulaire)
QUEVREVILLE-LA-POTERIE : M. HUE Benoit (Titulaire)
SAINT-AUBIN -CELLOVILLE : M. DEHAIL Maxime (Titulaire)
YMARE : Mme BONA Ingrid (Titulaire)

Nombre de procurations : 0

Excusés : M. VENNIN Jean-Marc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres :

Liste ayant posé candidature (Président + 5 membres titulaires + 5 membres suppléants) :

- M. LECOUTEUX Jean-Guy
- M. LANGLOIS Hugo
- M. DEHAIL Maxime
- Mme BONA Ingrid
- M. JEAN Xavier
- M. MIRIANON Cyril
- M. GRISEL Bruno
- M. GUILBERT Bruno
- M. GOSSE Emmanuel
- M. HUE Benoit
- Mme MAILLARD Christelle

Après avoir, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriale, voté à scrutin de liste à bulletin secret.

Suffrages exprimés :

La commission d'appel d'offres du SICAPER est élue comme suit :

Président :

- M. LECOUTEUX Jean-Guy

Membres titulaires :

- M. LANGLOIS Hugo
- M. DEHAIL Maxime
- Mme BONA Ingrid
- M. JEAN Xavier
- M. MIRIANON Cyril

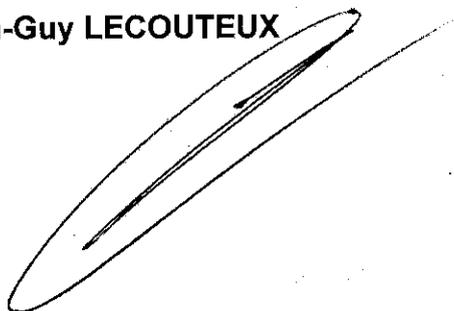
Membres suppléants :

- M. GRISEL Bruno
- M. GUILBERT Bruno
- M. GOSSE Emmanuel
- M. HUE Benoit
- Mme MAILLARD Christelle

Fait à Belbeuf, le 10 avril 2024.

Le Président,

Jean-Guy LECOUTEUX



Délibération adoptée le 10/04/2024 à BELBEUF

Nombre de votants : 10

A l'unanimité - Vote pour : 10 / Vote contre : 0 / Abstention : 0